L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS: MARDI, 20 NOVEMBRE 1866.

AGENCE DE L'ABEILLE. M. JUST COMES, domicilié à Donaldsonville, est notre agent pour toutes les Paroisses riveraines du Mississippi, de la Nlle-Orléans à Bâton-Rouge.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par S. Guinault—La vacherie de Jean Lamarque, à Gentilly, ancienne habitation Bermudez, près de la vacherie de Bastian.

Par O. Valeton, au No 43, rue Tchoupitoulas—25 caisses amandes épluchées.

Par G. E. Girardey & Co, au bureau du départ rue Carondelet, entre Union et Perdido—Meubles de bureau, coffre-fort, &c.

☞ Achetez vos confiseries chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ La vente d'argenterie plaquée, de bijoux, &c., au coin des rues Royale et Conti, par CHAS. E. FORTIER, encanteur, se continue AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin.

L'Exposition.

La grande affaire du jour, c'est l'Exposition. Les préoccupations politiques, l'intérêt qui s'attache aux nouvelles du Mexique, les soucis commerciaux, tout s'efface devant l'importance de la cérémonie qui doit faire événement dans les annales de la Louisiane. Rien n'a été négligé pour donner à cette fête de l'Industrie et de l'Agriculture un caractère imposant et national. L'intervention des ministres de la religion appelant les bénédictions du Très-Haut rehausseront l'éclat de cette solennité, pour laquelle on a sollicité le concours de tous les arts. Des voix éloquentes doivent se faire entendre pour glorifier le travail et le génie humain, car l'invocation à Dieu ne doit pas faire oublier cet axiome de tous les âges: « Aide-toi et le ciel t'aidera, » expression pittoresque mais bienvraie de la loi primordiale à laquelle l'espèce humaine est soumise sur cette terre.

C'est la première fois que la Louisiane ouvre une de ces arènes pacifiques qui sont comme les étapes des travailleurs sur la route du progrès. Aussi est-ce avec le cœur plein d'espoir que nous devons saluer cette inauguration, car elle est pour nous l'aurore d'une ère nouvelle de noble émulation et de perfectionnements. L'unanimité avec laquelle toutes les classes de la population se sont montrées disposées à célébrer cette journée comme un jour de fête prouve tout l'intérêt qu'elles y attachent, et nous paraît d'un heureux augure pour l'avenir.

Les établissements publics, les banques, toutes les grandes maisons de commerce, les écoles publiques et particulières seront fermées, de façon à permettre à tous de prendre part à la célébration. La Nouvelle Orléans revêtira donc ses habits de fête, se pavoisera et prendra un air de réjouissance, comme il convient pour honorer dignement ces deux génies bienfaisants de l'humanité: LE TRAVAIL ET LA PAIX.

Pour le détail des cérémonies, nous renvoyons nos lecteurs au programme qu'ils trouveront dans une autre colonne. Demain, nous publierons le compte-rendu de la journée d'inauguration, ainsi que les discours qui doivent être prononcés à cette occasion.

La Paille dans l'œil du Voisin.

On voit une paille dans l'œil de son voisin et on n'aperçoit pas une poutre dans le sien. Ceci est vrai des gouvernements comme des individus. La Grande-Bretagne n'a-t-elle pas été constamment le théâtre de prédications abolitionistes pendant qu'elle tenait en servitude 150 millions d'Indous, n'a-t-elle pas donné son appui et son concours à tous les révolutionnaires italiens, hongrois et polonais, alors qu'elle retient sous un joug de fer la malheureuse Irlande! N'intervenait-elle pas encore tout récemment d'une façon officieuse pour recommander au gouvernement de Washington la clémence envers les vaincus, vertu qu'elle ne s'est pas encore décidée à pratiquer elle-même à l'égard des prisonniers féniens! tant il est vrai que les intérêts menacés étouffent la voix de la morale et qu'il est plus aisé de conseiller que de faire le bien.

Les radicaux, ces grands apôtres des principes humanitaires quand il s'agit d'insurgés européens, n'ont plus que des paroles de haine et de vengeance envers leurs propres concitoyens vaincus, bien que ceux-ci aient abjuré leur erreur, et se soient franchement et sincèrement ralliés à l'Union, sans garder au fond du cœur un secret désir de révolte. Croit-on que si les Polonais se soumettaient à l'autorité du Czar avec une unanimité et une franchise pareilles, ce souverain hésiterait à proclamer une amnistie générale et à les traiter sur un pied parfait d'égalité avec ses propres sujets? Que demandait l'empereur d'Autriche aux Vénitiens et aux Hongrois sinon d'accepter, sans arrière pensée, son autorité? Et n'est-ce pas la persistance de ceux-ci à se révolter qui amenait le renouvellement périodique des rigueurs? Depuis que les Hongrois vaincus ont paru renoncer de bonne foi à la lutte, et que l'empereur d'Autriche est entré dans la voie des concessions, tous les symptômes de révolte ont disparu dans ce pays et les droits réciproques de la couronne et du peuple s'y discutent pacifiquement.

Un autre souverain qui est loin d'être à la tête de la civilisation en Europe, le sultan de Turquie vient de donner un exemple que fera bien de méditer la majorité congressionnelle des Etats-Unis. Il a accordé une amnistie générale aux Crétois insurgés, qui, on s'en souvient, avaient été poussés à la révolte par les machinations du consul américain. Les gens qui se targuent d'avoir le meilleur gouvernement qu'il y ait sur la terre se montreront-ils moins humains, moins civilisés, moins bons politiques que le monarque à moitié barbare qui règne à Constantinople? Les ministres de l'évangile dans la Nouvelle-Angleterre ne sauraient-ils prêcher que la vengeance, quand un sectateur du Koran donne au monde le noble exemple du pardon des offenses? Quelle autorité peut avoir l'intercession du gouvernement des Etats-Unis en faveur des insurgés féniens, quand des membres du parti dominant au Congrès, parlent publiquement de porter dans le Sud soumis et désarmé l'incendie et la dévastation; quand des orateurs et des journaux influents du même parti demandent qu'on pende Stephens aussi bien que Jefferson Davis et Lee? La morale des Etats-Unis aurait-elle deux poids et deux mesures comme celle de ce prédicateur dissolu qui disait à ses ouailles: « faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais! »

Nouvelles du Mexique.

Nous devons à l'obligeance de M. Perrilliat et du capitaine du steamer *Sonora*, arrivé de la Vera Cruz, une bonne liasse de journaux mexicains allant jusqu'au 11 novembre. Nous empruntons ce qui suit au *Comercio* de cette date:

Par le steamer français arrivé hier sont venus les généraux mexicains D. Leonardo Marquez et D. Miguel Miramon. Ces deux chefs doivent être déjà partis pour la capitale.

Depuis deux jours on fait courir le bruit de la défaite de la bande de Prieto, à Jamapa. Ce chef aurait été pris et exécuté. On dit que les forces impériales, engagées dans cette affaire, étaient sous les ordres du colonel Dupin.

Nous lisons dans la *Sociedad*:

Des lettres de Tehuacan, du 2, disent que des voyageurs de Ojaca rapportent que cette ville tenait encore pour l'empire le 27 octobre, avec l'espoir fondé de pouvoir prolonger sa résistance. Le chef républicain Porfirio Diaz avait son quartier-général à la hacienda Blanca, où se trouvaient les prisonniers faits dans le combat de la Carbonera. L'infanterie juariste occupait la partie basse de la ville et la cavalerie les faubourgs et les lieux voisins.

Les mêmes lettres disaient que Tacamachalco et Tepeaco ont été occupés par les forces républicaines de Rodriguez, mais qu'ensuite elles ont été reprises par des forces impériales venues de Puebla.

On lit dans le *Diario del Imperio*:

Les dernières nouvelles de Oajaca confirment l'arrivée d'un renfort de Tehuantepec sous les ordres du colonel Larranaga.

On a pu faire entrer des vivres dans le petit fort de San Domingo.

On nie la circonstance que le bataillon des Cazadores ait été présent dans l'affaire de Miahuatlan. Composés en grande partie de recrues, les impériaux se voyant pris en flanc, se sont débandés en abandonnant leurs chefs et officiers. Le colonel du corps, M. Testardt, resté seul, est monté sur un canon et a reçu la mort en criant vive le Mexique et l'empire.

Les forces austro-mexicaines qui sont tombées dans l'embuscade de la Carbonera, s'élevaient seulement à 700 hommes. On dit qu'elles n'ont perdu qu'un canon, que la déroute a été partielle seulement, et que la plupart se sont repliées et réunies à Huajapan.

La *Patria* dit:

Le *Sonora* a apporté à Sa Majesté l'Empereur, qui se trouve encore à Orizaba, des télégrammes des 20 et 23 octobre, annonçant que la santé de l'Impératrice Charlotte va considérablement mieux.

Le *Diario* ajoute:

Maintenant que le danger est passé, espérons que la santé de Sa Majesté va s'améliorer rapidement et que nous reverrons bientôt l'Impératrice à Mexico, où elle sera reçue avec amour et enthousiasme.

El Faro du 11, parle d'un combat qui aurait eu lieu dans les environs de Tepic entre les forces de Corona et celles du général impérialiste Lozada; on n'en connaît pas le résultat.

Le même journal donne les nouvelles qui suivent:

Comme on l'avait annoncé, le ministre de la maison impériale, D. Luis de Arroyo, est arrivé à Mexico.

L'empereur devait bientôt y revenir lui-même et passer par Puebla.

On disait que le souverain avait autorisé le ministère à entrer en conférence avec le général Castelnau, envoyé spécial de l'empereur des Français.

Le sous-secrétaire du département du commerce, M. Campos, a refusé de livrer la douane de la Vera Cruz à l'inspecteur M. Rolland, par la raison que la Convention du 30 juillet n'a pas été publiée à Mexico. Il attendra les instructions de Sa Majesté à cet égard.

Le *Pajaro Verde* avait publié le paragraphe suivant:

L'*Estafette* a publié, le 2 du courant, un communiqué dans lequel il est dit que la France doit soutenir l'empereur ou exercer une action directe, mais qu'on ne conçoit pas qu'elle se retire sans avoir mis un frein à l'ambition américaine, but dans lequel elle était venue au Mexique.

L'*Estafette* a répondu que:

« La solution proposée par l'auteur du communiqué aurait le triple inconvénient de pousser la France dans une fausse voie, de nuire à l'empire et d'être repoussée par tous les partis mexicains; il ne faut donc pas y songer. D'un autre côté, l'évacuation du pays est irrévocablement décidée et la question se réduit à cet unique point. Où la France trouvera-t-elle les garanties les plus sincères et les plus efficaces pour ses intérêts et pour ses nationaux? Quant à l'accord entre elle et les Etats-Unis, nous ignorons quelle forme on lui donnera, mais nous persistons à croire qu'il est question entre les deux pays d'un protectorat moral et matériel pour tous les deux. »

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Il y avait salle comble hier à l'Opéra pour les débuts de la troupe italienne, soit parce que la salle est plus favorable que celle du Théâtre St-Charles, soit parce que le public était différent ou encore parce que les artistes se sont surpassés, soit enfin par toutes ces raisons réunies, l'accueil fait à l'œuvre de Meyerbeer a été beaucoup plus chaleureux que celui qu'elle avait reçu samedi. On a moins ménagé les applaudissements aux artistes. Mme Ghioni, Mlle Canissa, MM. Irfre, Susini et Marra en ont eu chacun leur part. Jamais M. Irfre n'avait été si bien en voix. Mme Ghioni a mis plus de chaleur que d'habitude dans son chant toujours correct. Les chœurs ont bien marché et l'ensemble a été excellent. Nous devons féliciter M. Nicolao, le chef d'orchestre, d'avoir obtenu ce résultat en si peu de temps. En somme, l'interprétation de l'*Africaine* a été meilleure que le public ne s'y attendait et le résultat a été trop satisfaisant pour que M. Strakosch put se dispenser d'en donner une seconde représentation; elle aura lieu jeudi.

Ce soir on donne le chef d'œuvre de Gounod, *Faust*. Mlle Canissa, la charmante Marguerite que l'on connait déjà, chantera en français la romance du *Roi de Thulé* et la valse des *Bijoux*, au troisième acte; nous lui prédisons un double succès. Avec Irfre dans le rôle de Faust, Susini dans celui de Mephistopheles, Marra dans celui de Valentin et Mme Patti Strakosch dans celui de Siebel, *Faust* sera encore mieux interprété qu'il ne l'a été l'année dernière.

Voici la liste des opéras qui seront donnés par la troupe italienne qui part à la fin de la semaine: ce soir *Faust*, mercredi *La Favorita*, jeudi *L'Africaine*, vendredi *Fra Diavolo*, et samedi *Le Barbier de Séville*.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Nous signalons aux amateurs de pièces fines et spirituelles le spectacle de ce soir au Théâtre d'Orléans. *Le Livre III, Chapitre Ier*, est une fort jolie dissertation sur les droits et devoirs réciproques des époux; les *Premières armes de Richelieu* ont une réputation déjà vieille, bien que la pièce soit toujours jeune, enfin la *Vente aux Camélias* est un vaudeville nouveau dont le titre promet. Ces trois pièces jouées par les excellents artistes de la rue d'Orléans méritent de faire salle pleine.

MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES.—Quand on achète un médicament il faut être sûr d'abord qu'il ne soit pas falsifié et ensuite qu'il soit frais. La pharmacie Robin, 48 rue Royale, offre sous ce double rapport toutes les garanties possibles au commerce et aux familles. On n'y reçoit que des médicaments provenant des laboratoires les plus renommés du Nord et d'Europe, et ce qui s'y vend est toujours d'une irréprochable pureté. M. Robin a également un stock considérable de peintures, d'huiles, de teintures et d'autres produits chimiques, ainsi qu'un choix de parfumerie fine que nous croyons devoir signaler aux dames. Les ordres de la campagne sont remplis avec la plus grande exactitude.

SAVON STAR.—Cette marque de savon devient célèbre, car elle sert à signaler un des meilleurs produits de nos manufacturiers. MM. McRoberts & Dick, qui fabriquent celui dont nous parlons, au coin des rues Liberté et Jackson, en fournissent déjà beaucoup au commerce de la ville, mais quand les qualités de ce savon seront plus connues et qu'on saura qu'il se débite au plus bas prix du marché, la vente prendra une extension sans limite. Nous ne craignons donc pas de le recommander aux familles, et nous sommes sûr qu'elles y trouveront un double bénéfice, de prix et de service. Il coûte moins et lave beaucoup mieux. Nous prévenons les personnes qui voudraient en faire l'essai que MM. McRoberts & Dick ont ouvert un dépôt, rue Gravier, No. 43, où elles trouveront en même temps le fameux SAVON PALM qui peut soutenir la rivalité avec toutes les productions les plus estimées de cette industrie.

CHRONIQUE LOCALE.

PRENEZ GARDE AUX VOLEURS.—Nous appelons l'attention du public sur l'avis suivant du chef de police:

Bureau du Chef de Police, 17 Nov 1866.

Je suis informé d'une manière positive que pendant le service de la foire, la ville sera visitée par une bande extraordinaire de coquins et de voleurs. Comme la plupart d'entre eux seront inconnus de la police, il est, je pense, de mon devoir d'en avertir les habitants de la Nouvelle Orléans afin qu'ils se tiennent sur leur garde et veillent à ce qu'ils ont de précieux soit dans leurs maisons soit dans leurs poches. Les autorités n'épargneront aucun effort pour découvrir les bandits et les livrer à la justice, mais ceux qui visiteront la foire ou d'autres lieux publics, devront user de précautions plus qu'ordinaires pour se protéger.

THOS E. ADAMS, Chef de Police.

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ALDERMEN.—L'hospitalité de la ville est offerte aux autorités de Mobile en visite ici.

Est adoptée une résolution autorisant le maire à acheter 250 bâtons pour la police de jour.

Concours est donné à une résolution autorisant le maire à faire un contrat avec J. M. Saux, pour le nettoyage et le pavage ou entretien des rues non pavées du 3ème ward pour 3 ans, au prix de $22,900 par an.

Concours est donné à une résolution autorisant le maire à faire un contrat avec Denis Cronan Jr, pour faire des banquettes, rue des Champs-Elysées, au prix de $3 25 le pied.

Est adoptée une résolution allouant $250 à l'asile des vieillards et des infirmes, au bayou St-Jean.

Une résolution autorise le maire à faire un contrat avec J. Bijou pour la construction d'un pont sur le bayou St-Jean, au pied de la rue Télémaque.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN—Le rapport du trésorier accuse une balance de $18,729 60.

On a discuté la taxe sur les professions et licences.

Un long débat s'engage sur la 12e section relative aux tavernes, cafés, &c.

L'ordonnance est adoptée finalement telle que nous la donnons aujourd'hui.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT—J. L. Purdy a été jugé et trouvé coupable de contrefaçon.

MORTELLEMENT BLESSÉ—Un garçon de 13 ans, nommé Bernard, a reçu accidentellement à la cuisse un coup de feu qui l'a blessé mortellement. L'auteur de ce coup malheureux est un nommé Savio, qui tirait sur un individu avec lequel il avait eu une difficulté. L'homme a été manqué mais le jeune garçon a été atteint. L'affaire a eu lieu au coin des rues Morales et des Français. Aucune arrestation n'avait encore été faite.

COUR SUPRÊME—Ce haut tribunal a rendu hier plusieurs arrêts intéressants, mais, d'après les règlements, les arrêts ne peuvent encore être publiés.

Un nouveau procès dans l'affaire de Moses Fox réclamant un legs de $300,000 au moyen d'un prétendu codicille au testament de John McDonough, a été refusé.

VERDICT POUR LOYAUX SERVICES.—Le juge Walker, si connu par ses longs rapports avec la presse de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes, vient d'obtenir une indemnité de $25,000 pour services rendus à Mme A. Acklen, riche fermière de cet Etat dont une valeur de $905,00 en coton avait été saisie par les autorités militaires. Ce coton fut rendu sur les réclamations du juge Walker qui avait réclamé devant une de nos cours, $50,000 pour ses honoraires d'avocat. Un juri lui a accordé la moitié de cette somme.

EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER FAISANT DE L'INDUSTRIE—Le lieutenant Jacobs, du 3me district, ayant été informé que A. Moss, ingénieur du chemin de fer de Pontchartrain, avait contracté la manie productive d'arracher à chaque balle de coton, envoyée en ville par cette ligne, une certaine quantité du précieux textile, a arrêté hier cet honnête industriel ainsi que Michael Hants son associé intime qui ramassait le coton que lequel Moss mettait son coton et qu'il laissait tomber sur la voie. On ne sait depuis combien de temps ces deux hommes exerçaient leur talent d'escamotage.

INSPECTION DES TABACS.—Les districts d'inspection des tabacs, cigares, tabacs en poudre et autres tabacs, ont été désignés et divisés en trois circonscriptions pour la ville de la Nouvelle-Orléans. M. R. W. Holbrook inspectera la première, M. H. Smith la seconde, et M. L. Knott la troisième.

GROS VOL.—On est entré, dimanche, dans la maison de M. Aaron, rue Chippewa, 4e District, et on a volé $2670 en billets une grande montre en or avec une chaîne et plusieurs autres articles de bijouterie, le tout évalué à $1,500.

— Nous apprenons que le *Great Eastern* a été affrété par M. J. Despeches, de Paris, pour être employé au service du transport des étrangers entre Brest et New York pendant l'Exposition.

Le navire, admirablement aménagé, pourra recevoir jusqu'à 3,500 passagers, et la traversée se fera en moins de neuf jours.

Après cette campagne, le *Great Eastern* sera employé, en 1868, à la pose du câble transatlantique qui doit être établi entre la France et l'Amérique.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles de Washington.
Continuation des Intrigues.
Rapports contradictoires.
Escarmouche à Matamoros.
Mort de Tapia, Chef assiégeant.
Nouvelles d'Europe.

Florence, 19. — Le baron Ricasoli, premier ministre du gouvernement italien, a lancé une circulaire décourageante pour les agitateurs de la question romaine. L'Italie, dit-il, sera neutre et attendra le triomphe certain de ses droits.

Londres, 19. — Il se confirme que le Chili et le Pérou ont consenti à accepter la médiation de la France et de l'Angleterre.

Le bruit court que la guerre a recommencé à Candie.

Consolidés, 90 1/2; 5-20, 70 1/2.

Liverpool, 19, midi. — Le coton est calme et sans changement. Middling uplands, 14 d. Les ventes d'aujourd'hui atteindront 10,000 balles.

New-York, 19. — Le coton a été ferme à l'ouverture, mais faible à la clôture; ventes: 2,500 balles de 33 1/2 à 35. Des ventes sur le quai ont été faites à 33 pour le bas middling et 34 pour le middling Orléans. Riz, sucre et café, languissants.

L'or a fermé à 140 5/8.

Washington, 19. — Le commodore Thomas T. Craven a été nommé vice-amiral.

New-York, 19. — Une dépêche de Washington au Post dit que les faits divulgués aujourd'hui donnent peu d'espoir que le Président recommande le suffrage impartial dans son message.

Une dépêche au *Commercial* dit qu'on espère avec confiance que la question de reconstruction sera réglée amicalement dans les premiers jours de la session prochaine. Des négociations dans ce but sont en voie de progrès entre le Président et les politiciens de tous les partis, Nord et Sud. La base du règlement sera le suffrage universel et l'amnistie générale.

Le Président accède partiellement à cette proposition, mais soutient que, constitutionnellement, la question du suffrage appartient en propre aux Etats et il est opposé, par ce motif, à toute action du Congrès à ce sujet.

Le même télégramme ajoute que, si l'on peut obtenir des hommes influents du Sud l'assurance que le suffrage sera promptement adopté, le Président retirera ses objections.

Memphis, 19 — Dans l'assemblée générale presbytérienne la discussion des relations des enfants baptisés à la discipline de l'Eglise a été comprise dans le canon telle qu'elle a été rapportée par le comité et adoptée.

Un important rapport sur l'éducation bénéficiaire a été présenté par le président du comité nommé par la dernière assemblée générale.

Les canons de la discipline jusqu'au chapitre neuf, avec de légères modifications, ont été adoptés.

Galveston, 19.—Le *Courrier* de Brownsville, du 11, rapporte qu'une attaque très active a été faite contre Matamoros le 9. L'escarmouche a duré plusieurs heures, le parti assaillant, sous Tapia, a obtenu des avantages, mais se méfiant de Cortina il n'a pas poursuivi ses succès.

Les assiégés ont perdu 20 prisonniers et le colonel Rias, leur commandant a été arrêté pour mauvaise conduite pendant l'action. Dans la nuit du 10 Tapia est mort du choléra. Cet événement changera le cours des choses. On annonce l'arrivée d'Escobedo.

Ortega et sa suite restent à Brazos, y jouissant de l'hospitalité du commandant des troupes de couleur des Etats-Unis. Il a signifié son intention de ne pas retourner à la Nouvelle-Orléans.

Quinze cents hommes de troupes fédérales ont attendus avant peu sur la frontière mexicaine.

Washington, 19. — Des ordres émanant des divers départements donnent un jour de congé à tous les employés qui sont Francs-Maçons et qui peuvent désirer se rendre à Baltimore, demain, pour assister à des cérémonies maçonniques. On croit que l'ordre vient du Président.

Le général Dix est encore ici, attendant des instructions du gouvernement d'Etat avant son départ pour Paris, départ fixé à mercredi.

Le gouvernement n'a pas reçu une réponse directe du gouvernement anglais à la communication du secrétaire d'Etat qui demande un règlement immédiat de l'affaire de l'*Alabama*. On attend la réponse cette semaine.

Baltimore, 19.—On fait de grands préparatifs pour les cérémonies qui doivent accompagner la pose de la première pierre du nouveau temple maçonnique. De nombreuses délégations sont venues de points éloignés. Il y aura un grand nombre de Chevaliers du Temple.

On attend le Président qui doit arriver demain par le premier train.

Louisville—Tabac. Vente 41 boucauts, sans changement de prix. Farine $9, 75. Vieux maïs 90 cents. Avoine 53. Coton 32. Cochons $6, 50 à $7. Porc $23. Vieux côtés 15 1/2. Epaules 11c. Saindoux en tierçons 14 d. Whisky $2, 33.

Atchison, Kansas, 11 - Les excursionistes de Boston, New York, Chicago et d'autres villes sont partis d'ici pour l'extrémité de l'embranchement central du chemin de fer du Pacifique.

Ils représentent les principales voies ferrées du pays.

Louisville, 19—Les restes de Mme Powell qu'on croyait avoir été empoisonnée, ont été exhumés et il a été reconnu que cette dame est morte de sa mort naturelle.

Cincinnati, 19. — Farine inactive, et en baisse de 25 c; superfine $10 à $10 75. Maïs inactif à 85 c. Avoine et seigle sans changement. Cochons inactifs à $6 25 et 6 75. Pas de demandes. Porc $22 50. Viande fraîchement salée, tombée à 6 c. Epaules 10 1/2. Jambons, bacon, inactifs et sans changement. Graisse 12 1/2 à $11 1/2. Groceries inactives et en baisse. Or, 139 1/2. Le marché est généralement calme et incertain, avec une grande irrégularité dans les prix, à cause de la baisse de l'or, et des rapports peu favorables des autres marchés.

Nashville, 19 — Le bill à la chambre du Tennessee pour rappeler la loi actuelle des franchises électorales et donner le suffrage aux nègres, étant la proposition pour le suffrage universel et l'amnistie, a été déposé sur le bureau par 39 contre 29; les radicaux et les conservateurs de l'est-Tennessee votant pour le dépôt, et les conservateurs du centre et de l'ouest votant contre.

Un autre bill effaçant le mot *blanc* dans la présente loi des franchises électorales a été présenté.

Vicksburg, 19 — Descendus hier soir, les steamers Alice Dean et J. B. Perry; et montés, le Clara Dolsen et le Virginia.

Le Henry Ames a été sérieusement endommagé par l'orage hier soir, près d'Omega, Le, et retournera à la Nlle Orléans ce soir pour se faire réparer.

Le fleuve monte.

(Autres Dépêches.)

St-Pétersbourg, 18 — Les fêtes ont été subitement arrêtées par la maladie très sérieuse de la princesse Dagmar.

Londres, 18 — Des nouvelles de Bourbon disent que la famine diminue dans l'Inde.

New York, 19 — Arrivé, le steamer Havana de la Nlle-Orléans.

Chicago, 19 nov.—Un incendie a détruit hier huit magasins sur la rue du Lac; perte, $150,000; assurance, $36,000.

New-York, 19—12.30. Or 140 1/8. Coton inactif de 33 à 35.

Ordonnance pour établir un taux uniforme de taxes et de licences sur les professions, états et autres occupations, et sur les voitures, charriots drays et autres véhicules, pour l'année 1867.

Sec. 1 —Toute banque et agence de dépôt non incorporée par l'Etat de la Louisiane, engagée dans l'achat et la vente du change, $2,000.

Sec. 2.—Toute compagnie d'Assurance incorporée sous les lois de la Louisiane, et faisant des affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, payera une taxe ou licence annuelle de cinq-huitièmes (5/8) de 1 pour cent sur le montant brut de leurs primes pour le feu, risques de mer et de rivière, pour une année finissant le 31 décembre 1866, moins les réassurances et les retours de primes seulement; et s'il n'y a pas poursuite d'affaires pendant un an, alors au *prorata* des recettes du dernier trimestre, recettes qui seront fournies au trésorier de ville; pourvu que, dans aucun cas, la dite licence ne soit au-dessous de $1,000 pour toute compagnie.

Toute agence de compagnie d'assurance non incorporée sous les lois de la Louisiane, payera une taxe annuelle de $2,000 pour toute compagnie ainsi représentée et faisant des affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Si les affaires d'assurance sur la vie seulement sont faites par des agences ainsi représentées, la licence sera de $500.

Sec. 3.—Toute compagnie d'express dont les affaires s'étendront au delà des limites de l'Etat, $1,000. Dans les limites de l'Etat, $100.

Sec. 4.—Tout atelier d'imprimerie prenant des ouvrages courants, $60.

Sec. 5.—Tout théâtre, toute salle d'opéra, tout amphithéâtre, ou lieu employé pour des amusements de théâtre, $500.

Sec. 6.—Tout champ de course, $1,000.

Sec. 7.—Tout lieu servant de théâtre aux combats de coqs, $500.

Sec. 8.—Toute société ou personne trafiquant sur le change de l'étranger ou de l'intérieur, sans recevoir de dépôts ou sans faire des affaires de banque, $500.

Sec. 9.—Tout courtier de banques, $1000.

Sec. 10.—Tout courtier de monnaie n'ayant pas cours, soit en or, en argent ou en poussière d'or, $500.

Sec. 11.—Tout hôtel, ou toute maison de pension, ayant plus de 100 personnes, $500; n'en ayant pas moins de 40 ni plus de 100, $100; n'en ayant pas moins de 10 ni plus de 40, $30.

Toute maison de pension particulière, ne pouvant pas avoir 10 pensionnaires, sera exempte de cette taxe; pourvu que dans le premier mois de chaque année, pour les maisons déjà établies, ou dans le mois après l'ouverture de la maison, la personne qui la tient, prête serment devant le trésorier, que la maison ne peut avoir plus de 10 pensionnaires.

Sec. 12.—Tout tenant ou propriétaire de grog shop, taverne, bar room, cabaret, café, jardin de plaisance ou autre établissement où des liqueurs spiritueuses, fermentées ou vineuses sont vendues au verre, où des liqueurs spiritueuses sont bues sur les lieux, $250.

Sec. 13.—Toute salle de club où l'on tient des billards, où des liqueurs spiritueuses sont vendues et servies aux membres, $1,000.

Sec. 14.—Toute pension particulière où des liqueurs spiritueuses, fermentées ou vineuses sont débitées, $250.

Sec. 15.—Toute société ou maison d'affaires, faisant des affaires de gros ou de job exclusivement, ou des affaires de gros et de détail combinées, en marchandises dont les ventes en 1866 excédaient $25,000, payera la somme de $150 pour chacun de ses membres, soit qu'il réside soit qu'il ne réside pas.

Sec. 16.—Toute société ou maison d'affaires faisant des affaires de détail exclusivement, en marchandises dont les ventes en 1866 n'ont pas excédé $25,000, mais ont dépassé $15,000, payera la somme de $50 pour chacun de ses membres, soit qu'il réside, soit qu'il ne réside pas.

Sec. 17.—Toute société ou maison d'affaires, faisant des affaires de détail exclusivement, en marchandises, dont les ventes en 1866 n'ont pas dépassé $15,000, payera la somme de $30 pour chacun de ses membres, soit qu'il réside, soit qu'il ne réside pas.

Sec. 18.—Tout restaurateur ou tenant de maison de consommation, où aucunes liqueurs spiritueuses, fermentées ou vineuses, ne sont détaillées au comptoir, et où aucunes liqueurs ou aucuns vins ne sont vendus ou fournis qu'en quantité nécessaire pour les repas des pensionnaires ou du public, $100. Tout restaurateur ou tenant de maison de consommation, où la liqueur est vendue à la barre, $250 en addition aux $100.

Sec. 19.—Toute presse à coton, $250 pour la première presse; et s'il y en a plus d'une, $100 pour chacune des autres; et sur chaque dégrénoir, $30.

Sec. 20.—Tout épicier ou boutiquier, faisant exclusivement des affaires de détail, et ne vendant pas, dans son établissement de liqueurs fermentées ou spiritueuses au dessous d'une bouteille, cette bouteille ne se consommant pas au lieu de vente, $75.

Sec. 21.—Tout marchand de cigares en détail et tout marchand tailleur $50.

Sec. 22.—Tout confiseur, dans l'établissement duquel il n'est pas vendu de liqueurs, $30; où les liqueurs sont vendues à la bouteille $75; où elles sont vendues au verre, $250 en addition aux taxes ci-dessus.

Sec. 23.—Tout glacier, ou marchand de sorbet ou d'eau-de-soda, qui ne vend pas autre chose $100.

Sec. 24.—Tout courtier d'actions, de billets, de change $150.

Sec. 25.—Tout courtier de coton $250.

Sec. 26.—Toute piquerie de coton, $250.

Sec. 27.—Tout marchand commissionnaire, qui n'est pas agent de marine, ou courtier de navire, $150.

Sec. 28.—Tout agent de navire, steamer, ou tout courtier de navire, $300, et chaque membre de la raison sociale, $150.

Sec. 29.—Tout encanteur ou tout membre de la maison d'encan, $100.

Sec. 30.—Tout hospice particulier, $75.

Sec. 31.—Tout enrôleur de marins, $50.

Sec. 32.—Tout chantier de charbon ou de bois, $100.

Sec. 33.—Tout agent de charbon, $100.

Sec. 34.—Tout marchand de voitures ou autres véhicules, $100.

Sec. 35.—Tout courtier de produit ou de marchandises, $100.

Sec. 36.—Tout courtier d'immeubles ou de maisons, $100.

Sec. 37.—Tout peseur de coton, foin, sucre ou produit, $60.

Sec. 38.—Tout établissement pour la mise en bouteilles de liqueurs fermentées ou vins, non pour être consommées sur les lieux, $100.

Sec. 39.—Tout distillateur, $300, tout brasseur, $100.

Sec. 40.—Tout raffineur de mélasses, $150 tout raffineur de sucre, $150; et tout raffineur de sucre et de mélasse, $250.

Sec. 41.—Tout fabricant de vinaigre, $200.

Sec. 42.—Tout entrepot pour les produits ou marchandises, $150. Si la même personne a plusieurs entrepôts elle payera la même somme autant de fois répétée qu'elle a d'établissements.

Sec. 43.—Chaque table de billard dans un établissement public, $50.

Sec. 44.—Chaque ten-pin alley et pour chaque alley, $50.

Sec. 45.—Chaque lieu où l'on s'exerce au tir au pistolet ou au fusil à vent, $100, sujet à être fermé par le maire, si le maire le juge convenable.

Sec. 46.—Tout propriétaire de moulin à scie, à raboter, ou d'atelier de chassis ou de persiennes, $150.

Sec. 47. — Tout bateau de job croisant dans les eaux du port, $60.

Sec. 48.—Tout entrepreneur de pompes funèbres, $100.

Sec. 49.—Tout agent de steamboat, $75.

Sec. 50. —Tout colporteur de marchandises, $30.

Sec. 51.—Tout entrepreneur de batisses, ou autre personne prenant des contrats pour travaux manuels, de quelque nature qu'ils soient, comme contracteurs ou sous contracteurs et employant habituellement trois travailleurs ou davantage, et tout fermier ou collecteur du revenu des marchés de la ville, $50.

Sec. 52.—Tout propriétaire de fonderie et d'usines payera une licence de $50.

Sec. 53 — Toute laiterie ayant plus de quatre vaches, $30; ou employant plus d'une charrette ou wagon pour la vente, $30 pour chaque véhicule ou chaque vendeur.

Sec. 54.—Toute personne ayant une stalle pour la vente unique des huîtres, $15; si les huîtres sont cuites, $30; et si les huîtres y sont vendues en gros, $50.

Sec. 55.—Tout bureau de renseignements, $30.

Sec. 56.—Tout chirurgien-vétérinaire, pédicure et vidangeurs, $30.

Sec. 57.—Tout bal public, $30.

Sec. 58.—Drays, charrettes et autres véhicules du même genre, $20 par an, et pour marque et numérotage, $5 cents; toute charrette de lait ou de marché ou servant seulement à transporter des articles pour la vente, pourront avoir des numéros rouges, et payeront $10 à 25 cents pour le numérotage.

Sec. 59.—Fiacres, voitures et autres véhicules à deux chevaux, $30 par an; et cabriolets et autre véhicules à un cheval $25.

Sec. 60.—Trucks, diables, ou véhicules à 4 roues pour charrier de lourds fardeaux $75, et les jantes de ces trucks et charrettes à 4 roues auront au moins cinq pouces de large.

Sec. 61.—Wagons à 4 roues, employés pour le transport des briques, sable, pierres, farine, coton, tabac, sucre, &c., $40.

Sec. 62.—Wagons à 4 roues, pour le transport de la bière, ale, porter, cidre, eau minerale, salsepareille et autres articles, $40.

Sec. 63.—Omnibus tirés par deux chevaux ou davantage, dans les rues de la Nouvelle-Orléans $50.

Sec. 64.—Tout omnibus portera son numéro dans un endroit apparent, et ce numéro aura la même dimension que ceux des drays; et tout omnibus aura des lanternes; et pour toute contravention à cette section, le propriétaire payera une amende de $25.

Sec. 65.—Voitures particulières d'agrément ou de commodité à l'usage du propriétaire et tirées par deux chevaux ou davantage, $30 et autres voitures particulières à un cheval, $15.

Sec. 66.—Tous drays, charrettes, trucks, diables et wagons seront marqués d'un numéro et le dernier de l'année, dans un cercle. Les wagons particuliers et les wagons de baggage, d'express, de groceries, pourront avoir leurs noms, résidences et numéros peints en entier sur chaque côté des dits véhicules, au lieu d'une marque.

Sec. 67.—Tout théâtre ambulant, cirque, ménagerie, ou toute autre exposition publique, payera $10 pour chaque jour d'exhibition pour les dix premiers jours et $5 par jour ensuite, ou payera une licence de $100, sujette à la décision du trésorier; et tout musée public payera $50; et toute contravention sera punie d'une amende de $25. L'endroit où se tiendront ces exhibitions sera désigné par le maire.

Sec. 68.—Tout résident, ou non résident, membre d'une raison sociale, soit actif soit en commandite, payera tout le montant de la taxe sur les professions, commerces, occupations ou affaires où la raison sociale est engagée.

Sec. 69.—Tout avocat ou homme de loi, notaire, médecin, sage-femme, dentiste, agent de réclamations, courtier de douane et collecteur, $30.

Sec. 70.—Toute agence commerciale ou tout établissement pour donner des informations sur la situation des maisons de commerce ou raisons sociales, $500.

Sec. 71.—Toute personne louant des prélats, $30.

Sec. 72.—Toute personne louant des trucks, $15.

Sec. 73.—Toute personne ayant plus d'une boutique ou d'un magasin, ou autre établissement, ou qui exercera ou suivra plus d'une profession, carrière, état ou affaires, paiera une taxe sur chaque branche séparément.

Sec. 74.—Nul n'exercera ou ne suivra, soit d'une manière transitoire, soit d'une manière permanente, aucune branche de commerce, aucune profession, occupation ou affaires sans avoir payé préalablement la taxe et sans avoir obtenu des officiers compétents de la ville un reçu ou une licence conformément aux ordonnances existantes, sous peine de payer une amende qui sera d'au moins $15 et de $100 au plus.

Sec. 75.—Il est interdit à toute personne ayant ou commandant un steamboat ou un navire de permettre à qui que ce soit de rester à bord, pendant que le steamboat ou le navire est amarré au quai de la Nlle-Orléans, comme passager ou pensionnaire, les personnes employées à bord exceptées, à moins que ledit propriétaire, commandant ou capitaine n'ait obtenu préalablement une licence du contrôleur de ville, laquelle licence sera enregistrée au bureau du Maire, et pour laquelle ledit propriétaire, commandant ou capitaine paiera au Trésor de la ville la somme de $100 pour l'année finissant au premier janvier qui suivra la prise de la licence. Tout propriétaire, commandant ou capitaine qui ne se conformera pas aux clauses de cette section paiera une amende de $25 pour chaque contravention.

Sec. 76.— Toute personne faisant des affaires ou poursuivant une profession sous l'autorité de cette ordonnance, sera requise de tenir exposé dans une place apparente de son comptoir, magasin ou siége d'affaires, un certificat, signé par le trésorier, qu'elle a payé sa licence, et toute personne refusant d'exhiber le dit certificat de la manière indiquée, paiera une amende de $20 pour chaque contravention, et sera passible du montant de la licence en cas de poursuite.

Sec. 77. — Toutes amendes et pénalités imposées pour l'infraction des clauses de cette ordonnance seront recouvrables devant toute cour de juridiction compétente, au profit du Trésor de la Nlle-Orléans.

Sec. 78.—Toutes personnes non résidant dans la ville ou l'Etat, agissant pour elles-mêmes, ou comme agents d'autres personnes, qui recevront des ordres ou exhiberont des échantillons, ou vendront des marchandises d'une manière quelconque, payeront la somme de $100.

Sec. 79. — Tout marchand de Levée, tout capitaine de navire ou de bateau à vapeur, ou autre personne faisant des affaires sur la Levée, en vendant des marchandises de quelque nature qu'elles soient, payeront une licence de $100.

Sec. 80. — Toute personne tenant une écurie pour chevaux, ou remise pour wagons, voitures, buggies à louer ou à vendre, payera $150, indépendamment de la licence pour le conducteur de tout véhicule tenue par elle ou par d'autres.

Sec. 81. — Tout astrologue, toute personne clairvoyante, ou diseuse de bonne fortune, tout joueur de gobelets et tout magasin d'articles pour présents, $500.

Sec. 82 — Toute galerie photographique, $30.

Sec. 83—Tout vendeur ou crieur de poissons, de viande fraîche ou de légumes en dehors des marchés, $10,000.

Sec. 84.—Tout marchand, négociant ou trafiquant de marchandises de quelque nature qu'elles soient, faisant des affaires en gros et en détail, non spécifiées dans cette ordonnance, de quelque nature qu'elles soient, $75.

Sec. 85.—Toutes taxes imposées par cette ordonnance seront pour l'année finissant le 31 décembre 1867. A partir du 1er juillet 1867 le Trésorier est autorisé par là à délivrer des licences de six mois.

Sec. 86.—Toute personne prenant une licence, qui négligera de fournir les garanties requises, et de faire enregistrer sa licence au bureau du maire, dans les 15 jours qui suivront l'obtention de sa licence, payera une amende de $25.

Sec. 87. Toutes personnes, ou compagnies incorporées, faisant des affaires ou exerçant des occupations sans la licence requise, seront passibles d'une amende de $50 au plus pour la première contravention et de $100 au plus pour la seconde.

Sec. 88.—Tout stevedore payera $100.

Sec. 89. — Tout boucher, pour chaque stalle occupée par lui ou dépendante de lui et sous son contrôle, $30.

Sec. 90. — Tout marchand de fruits dans tout marché de la Nlle-Orléans, $30.

Sec. 91.—Toute personne occupant des lieux non strictement privés, ou des lieux auxquels les étrangers ont un droit d'admission, quand même ces lieux ne soient pas annoncés comme des cabarets ou établissements de ce genre où l'on vend, donne, boit ou fournit des liqueurs, vins, etc..., sera assimilée à celle qui tient un café, et comme telle, sujette à payer une licence de $250.

Sec. 92. — Tout fabricant de cigares, de souliers, suif, savon, ferblanterie, et tout fabricant non mentionné dans cette ordonnance, $50.

Sec. 93. — Aucune licence, émise sous cette ordonnance, ne sera transférable, et toute personne faisant ou acceptant pareil transfert sera, non seulement passible d'une licence pour toute l'année, mais encore d'une amende de $50 pour chaque offense, et la licence ainsi transférée ne sera d'aucun effet.

Sec. 94.—Lorsqu'une personne, qui est dans le cas où une licence est exigible, aura négligé de s'en procurer une dans le délai indiqué, le bill de l'amende, correspondant à la nature de son affaire et pour le maximum, sera transmis avec la licence pour collection à l'assistant avocat de la ville, qui poursuivra ou ne poursuivra pas, à sa discrétion, suivant les circonstances de l'affaire; tout bill ainsi émis, devant être rendu par lui quand il n'y aura pas eu de poursuite.

Sec. 95.—Les personnes agissant en contravention aux clauses de cette ordonnance, en faisant des affaires sans licence ou avec des licences mauvaises; ou n'exhibant pas leur licence quand elles en sont requises; ou en faisant et acceptant un transfert de licence, seront passibles d'arrestation. Elles payeront le montant de la licence pour toute l'année et le montant de l'amende imposée, sans préjudice aux droits de la ville d'avoir recours à tout autre moyen prévu par la loi.

Sec. 96.—Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires dans leurs clauses à l'ordonnance présente, sont rappelées.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 19 novembre.

Le mouvement a été restreint dans toutes les branches du commerce. Nos remarques antérieures s'appliquent encore au sucre et à la mélasse, nous avons à constater l'activité ordinaire dans les produits de l'Ouest. Il y a eu demande considérable dans le coton, mais on n'a pas pu s'accorder sur les prix et il ne s'est vendu que 1400 balles. Les prix sont plus fermes.

Le numéraire a de nouveau fléchi. L'or a ouvert, ce matin, nominalement, à 142; les dépêches de New York l'ont fait tomber et il a clos sans force à 140 1/2.—On n'a rien vendu au premier Board; au second, $2000 (??) et 5000, à 140 3/4, au dehors, $8000 à 140 1/4, $55,000 (5000, 10,000, 15,000 et 25,000) à 140 1/2; $30,000 (10,000 et 20,000) à 140 3/4; $25,000 (5000 et 20,000) à 141; $25,000 (10,000 et 15,000) à 141 1/4; $25,000 (10,000 et 15,000) à 141 1/2; $10,000 à 141 3/4, $12,500 (500, 2000 et 10,000) à 142 et quelques petites sommes, de bonne heure, à 142 1/4.—Il ne s'est pas vendu d'argent américain; celui-ci vaut, sur les comptoirs, 140 à 142. 10,000 piastres mexicaines se sont vendues, en deux lots, à 1 1/4 de prime pour de l'or.

Le cours de l'or a bouleversé le change étranger. On en a peu offert et la demande a été pour ainsi dire nominale. Les transactions indiquent une baisse; elles embrassaient, avant les nouvelles, 3,000 livres sterling, en traites-connaissements, à 150 1/2, 2,500 livres à 151; 3,100 livres (1,100 et 2,000) de clear à 151 1/2, après les dépêches, 1,500 livres clear à 149 1/2; 500 livres No 1 à 150; 3,000 livres à 151 3/8, et 2,000 à 151 3/4. Dans les francs, 50,000 en commercial No 1 à 3.72 1/2, et 10,000 à 3.70. Le sterling peut être coté nominalement de 149 à 150 les traites-connaissements, 151 à 152 le No 1 à première classe et 153 le change de banque. Les francs, de 3.67 1/2 à 3.70 le commercial No 1 et 3.62 1/2 le change de banque.

Le change américain a montré de la faiblesse. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 à 3/8 de prime—généralement à 3/8. La demande pour retraites a été limitée. Il y avait peu de change commercial; les ventes comprennent $40,000, sur New-York, à vue, au pair, $65,000, en différentes traites, à 1/4 de prime, $20,000 à 3/16, $30,000 et $20,000 sur Boston, à vue, au même taux, 70,000 (check de banque) à 5/16, $12,000, à soixante jours à vue, à 2 1/4 d'escompte et $9,000 dito à 2 1/2. Au dehors les cours du change à vue ont été de pair à 1/8 de prime.

Les actions ont été assez recherchées. Il ne s'en est point vendu au premier Board; au second, 20 de la compagnie de chemins de fer de la ville à $23, au dehors, 50 de la banque de l'Union à $63 et 150 de la banque de la Louisiane à $11 25, à l'encan (par MM. Forstall & Spear) 85 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $34 50, 20 de la banque de la Louisiane à $10 75, 30 de la banque des Citoyens à $157 25, 20 de la banque d'Amérique à $112, 25 de la banque des Mecanics and Traders à $65 50, 10 de la banque de la Nlle Orléans à $43 50, 100 de la compagnie des Water-works à $57 25, 50 de la compagnie du Gaz à $162 50, 52 de la compagnie de chemins de fer de la ville à $220, 20 de la compagnie d'assurance de l'Union à $65 50, 25 de la compagnie d'assurance du Hope à $85 25; 10 de la compagnie du Canal Carodelet à $37 50, 56 du chemin de fer des Opelousas à $6 25, et 16 du chemin de fer de Jackson à $9 25. Egalement, les scrips suivants d'assurance: Marchands, $3,550 pour 1859 à 88 cents à la piastre; 1,840 pour 1860, à 82; $930, pour 1861, à 75 1/2; $1,210 pour 1862, à 70; $890, pour 1863, à 69; 340, pour 1864, à 67; Crescent City: $7,480, pour 1859, à 78 3/4 et $2,140 pour 1860, à 70 1/2. Son Mutuel: $5,620, pour 1858, à 84. Home $7,170, pour 1858, 83 et $2,950, pour 1859, à 74 1/4. Citoyens, $150, pour 1859 à 1862, à 70 1/2. Louisiane, $350 pour 1861 à 1863, à 65 3/4 et $970 de la Nlle-Orléans, pour 1860 à 1863 à 79 cents à la piastre.

Les bons de la ville ne se sont pas vendus au Board. Au dehors, 4 bons consolidés ont été vendus, à l'encan, par MM. Forstall & Spear, à $975 le bon. Les consolidés sont cotés à 91 1/2 à 95 et les émissions en faveur de chemins de fer à 85 à 85 1/2, suivant les coupons. Les « Sixes » de la Louisiane sont cotés à 75 à 76; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 85 à 87 1/2; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 75 à 76.

Une vente de $28,000 en billets de la ville s'est faite à 99 1/8 cents à la piastre et une petite somme en billets de la banque de la Louisiane s'est vendue à 66 cents. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 64 à 66 cents à la piastre et ceux du Trésor de l'Etat à 96 à 97 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi soir, 19 novembre 1866.

COTON—La recherche a été assez animée, ce matin, à l'ouverture du marché, mais les demandes des détenteurs ont été d'une nature telle—et l'assortiment offert si limité—que les transactions de la journée ont été fort limitées, n'ayant embrassé que 1400 balles; neuf courtiers ont pris part aux affaires. Les prix n'ont montré aucune variation matérielle, bien que l'on puisse admettre qu'une volonté plus ferme a présidé aux opérations de l'ouverture à la clôture des affaires. Tout en référant aux remarques qui précédent, nous répétons nos cotes comme suit: ordinaire 26 à 28 cts, good ordinary 29 à 30, low middling 31 à 32 et middling nominal à 34 cts. Il s'est opéré quelque mouvement dans les qualités inférieures, aujourd'hui.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866..balles	102,082
Reçu depuis hier	4750
" précédemment	154255
	159005
	261087
Expédié aujourd'hui	83
" précédemment	110548
	110631
Stock en mains à bord de navires non expédiés	150456

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages, depuis samedi, ont embrassé 200 boucauts de sucre, 770 barils et 88 demi barils de melasse, venus en partie sur le chemin de fer des Opelousas et en presque totalité de la partie supérieure de la côte. Le marché aux sucres et aux melasses a été calme aujourd'hui. Les prix du premier de ces articles ont baissé de ¼ c et plein depuis samedi et ceux du second de 5 cts par gallon. La demande, qui n'est que locale est fort limitée. Les meilleurs grades de sucre fait en chaudière ouverte sont un peu recherchés mais les basses qualités de même que le clarifié sont fort négligés. Il se fait quelques demandes de melasse prime et choix, mais les autres grades sont délaissés. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 150 boucauts de sucre, 300 barils et 88 demi barils de melasse à des prix qui cadrent avec les cotes qui suivent, lesquelles ont été encore révisées d'après les prix payés actuellement:

Le marché aux sucres et aux melasses de Cuba est calme et il ne s'y fait que des affaires en détail à 13 à 13¾ cts la livre de sucre en caisse Nos 12 et 13 et 60 cts le gallon de melasse en boucauts.

Sucre—Inférieur 8¼ à 9 cts; commun 10¼ c good fair 12 1/8, fully fair 12½ à 12¾ cts; jaune clarifié 13¼ à 13¾ cts la livre.

Melasse—Choix 75 à 80 cts. Il n'a été vendu aucun autre grade de melasse.

TABAC—Il s'est encore fait quelques demandes, aujourd'hui, pour l'étranger et il s'est opéré des ventes embrassant 29 boucauts de light leaf, et 26 boucauts de good rich leaf, de Clarksville à 12 cts la livre. Le marché est calme mais ferme et les facteurs refusent de faire les concessions demandées par les acheteurs. Quelques boucauts ont été pris pour l'emballage et pour le commerce de la ville. Nous continuons à coter: Low refused, léger et lourd 3½ à 4½ en monnaie courante, good do, 5 à 5½, common leaf, 6 à 7½, fair 8 à 10 good 11 à 12, fine 13 à 15, choice sélection 15 à 20, cutters et bolers 20 à 25.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le mouvement, dans la farine, n'a été que modéré, à cause des prétentions élevées des détenteurs, le grain continue à être en demande aux prix antérieurs. Dans les provisions il s'est opéré une baisse évidente à cause du bruit qui a circulé d'une baisse dans l'Ouest.

FARINE—Les détenteurs paraissent ne pas vouloir se prêter aux vues des acheteurs et les transactions, en conséquence se sont bornées à 1750 barils qui ont changé de mains aux prix suivants: fine à $10 50, superfine $11, simple extra $12, double extra $13 75, triple extra à $14, $14 12½, 14 25 et $14 62½, extra de choix $15 et $15 50 le baril.

MAÏS—L'approvisionnement de l'article est rond et les prix en sont fermes. La demande a été modérée aujourd'hui et les ventes ont embrassé 2500 sacs dont 500 $1 35, 600 à $1 36 et 450 à $1 37 le boisseau.

AVOINE—Il n'y a en mains qu'un stock modéré, lequel est tenu à des prix pleins. Aujourd'hui environ 1000 sacs de l'article ont changé de mains à 65 cts le boisseau.

SON—L'approvisionnement actuel suffit amplement à la demande qui est bonne, et les ventes ont embrassé environ 700 sacs qui ont changé de mains à $1 40 et $1 45 les cent livres.

FOIN—La plupart des envois qui nous sont parvenus sont composés de qualités inférieures de l'Ohio et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé environ 2000 balles qui ont changé de mains à $28 et $28 50 le tonneau.

PORC—Le marché continue à être stagnant. Les consommateurs font face à la demande à $31 le baril de mess. Les lots ronds ne peuvent commander plus de $25 le baril.

BACON—La demande est faible et les prix ont subi une baisse de 1/2 cts depuis hier. Nous cotons actuellement les épaules et les côtés comme suit: à 15 cts et les côtés dénudés 17 cts la livre, les épaules vertes 13 cts; jambons au marché 15 à 17 cts et les jambons curés au sucre 23 à 26 cts la livre.

SAINDOUX—La demande a fléchi et les prix de l'article sont actuellement plus bas, nous cotons actuellement le prime en tierçons à 14½ c et en barillet 15½ cts la livre. On n'a pas rapporté de vente aujourd'hui.

LAINE—Le marché est presqu'entièrement dépourvu de laine lavée, laquelle est en demande et peut commander 35 à 45 cts la livre. Il s'est récemment vendu 15,000 livres de l'article de la Louisiane et du Texas, moitié lavée à 35 cts et 3060 do de lavée à 45 cts la liv.

PEAUX—Nous cotons le cuir à semelles, préparé à la rigueur 40 cts, le cuir tanné à l'écorce de chêne 50 à 52 cts, le cuir pour harnais 52 à 60 cts, les peaux crues du Texas à 18 à 20 cts la livre et les peaux de veaux $10 à $20 la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 20 novembre.

Arrivés, hier—340 bœufs du Texas, 180 cochons et 50 moutons.

Vendu—400 bœufs du Texas, 6 bœufs de l'Ouest, 60 veaux et veaux d'un an, 83 cochons, 290 moutons et 7 vaches à lait.

A vendre—1166 bœufs du Texas, 47 bœufs de l'Ouest, 426 veaux et veaux d'un an, 754 cochons, 3061 moutons et 51 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— à —
do do 2me qualité do	— à —
Bœufs du Texas, de choix, par tête	35 à 45
do do 2me qualité, par tête	20 à 25
do do 3me qualité, par tête	10 à 15
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	[illegible]
do du pays do	[illegible]
Moutons du Texas, en bon, par tête	1 50 à 3
do du pays par tête	[illegible]
do de l'Ouest, choix par tête	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	100 à 150
do de 2e qualité par tête	50 à 80
Veaux d'un an, par tête	5 à [illegible]

GUERLAIN, PARFUMEUR, Paris. 15 rue de la Paix. Paris.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. Nlle-Orléans, 19 novembre 1866.

A une élection qui a eu lieu aujourd'hui, conformément à un avis public, les actionnaires de cette Compagnie ont élu ... MM. WM. T. HEPP, O. MILTENBERGER, W. C. C. CLAIBORNE, F. PERRET, H. GALLY, A. LECOURT et J. M. EIMER. J. V. CHAERY, Secrétaire.

MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES!

OSCAR ROBIN,

PHARMACIEN-DROGUISTE, 48—RUE ROYALE—48

Vient de recevoir et a en déballage un assortiment complet de Médicaments, Drogues et Produits Chimiques provenant des meilleures fabriques américaines et européennes, et qu'il offre au Commerce, tant de la ville que de la campagne, aux prix les plus réduits.

Il a également un fort stock de Peintures, Huiles, Teintures, Pinceaux, Brosses et autres articles à l'usage des Peintres.

On porte le plus grand soin à remplir et expédier les ordres de la campagne.

Il y a, attenant à l'établissement, un département spécial pour les ordonnances et la vente des Médicaments en détail, qui est desservi par des pharmaciens habiles et expérimentés.

Aussi, grand choix de Parfumerie fine, française et américaine, &c. 20 nov—3f

Association Catholique POUR LA PROPAGATION DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

A la réunion de la Société tenue le 18 novembre 1866, le Directeur ayant annoncé qu'une dépêche télégraphique venait de nous faire connaître la perte douloureuse et à jamais regrettable que nous venions de subir par la mort du très-révérend monsieur ETIENNE ROUSSELON, vicaire-général de ce diocèse, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu, 1o—Que, pleurant dans M. Rousselon un prêtre vertueux et exemplaire, un homme d'une rare bonté, un excellent citoyen, un ami sincère ... [illegible]

Résolu, 2o—Qu'une députation composée des dignitaires de la société se rendra auprès de Mgr. l'Archevêque pour lui exprimer la part que nous prenons à la juste douleur que lui cause cette perte immense.

Résolu, 3o—Que, le corps de M. Rousselon étant attendu pour Mercredi soir, les membres de la Société se rendront à cinq heures et demie P. M., au débarcadère du chemin de fer de Jackson, pour recevoir le corps, et l'escorter jusqu'à l'Archevêché.

Résolu, 4o—Que ces résolutions seront insérées au procès verbal, et publiées dans l'Abeille.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1866.

Par ordre du Révérend N. J. PERCHÉ, Directeur. 20 nov—1f CHS. H. BABAD, Secrétaire.

APPARTEMENT A LOUER. On louera à deux messieurs un appartement meublé avec une grande élégance et comprenant deux chambres à coucher, un salon, des cabinets de toilette, etc. avec balcon sur la rue. L'appartement est situé à un îlet de la rue du Canal, près Royale. Echange de références. S'adresser par lettre à la boîte en verre 245, bureau de poste. 20 nov—4

AVIS. Un excellent DÉCORATEUR trouvera un emploi permanent chez M. L. A. Bellanger, coin Canal et Bourbon. 20 nov—1f

DEMANDE. On demande un garçon pour le magasin et une domestique pour faire le ménage, chez Mme SOPHIE SEEUWS. 20 nov—1f

COIFFEUSE. On demande une bonne COIFFEUSE au salon de coiffure de M. V. Verrier, rue Bourbon, entre Bienville et Douane, No. 27. De bons appointements lui seront accordés. 20 nov—3f

A VENDRE. Un jeune CHEVAL, doux et solide, bon pour monture et voiture. Prix: $125. S'adresser rue du Camp, No 543, entre St-Andrew et Joséphine. 20 nov—3f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉLECTION D'OFFICIERS.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus qu'une Assemblée Générale ainsi que l'élection des officiers auront lieu le DIMANCHE, 25 novembre 1866, à 4 heures P. M., à l'Asile de la Société rue Ste Anne, près Derbigny.

Messieurs les Sociétaires sont priés d'être ponctuels. Par ordre du Président, O. BOUÉ, Secrétaire. 19 nov—19 nov au 25

LA SOCIÉTÉ qui avait été établie entre les sieurs Louis Eternod et Manuel Cressy, sous la raison sociale ETERNOD & CRESSY, pour le commerce de marchandises sèches, a été dissoute par consentement mutuel à partir du quatre novembre 1866. Monsieur Louis Eternod continuera le même commerce pour son propre compte, et sera seul chargé du règlement des affaires de l'ancienne société. Les personnes qui doivent à la maison sont priées de venir régler leurs comptes entre les mains de M. Louis Eternod, coin Bienville et Bourbon. LOUIS ETERNOD, MANUEL CRESSY. 19 nov—8f

M. LOUIS ETERNOD, continuant pour son propre compte les affaires de l'ancienne maison Eternod & Cressy, prie ses amis et le public en général de vouloir bien lui conserver le bienveillant patronage dont a joui jusqu'à présent son magasin de marchandises sèches, situé à l'angle des rues Bourbon et Bienville. Il croit devoir leur signaler, entre autres marchandises dont se compose son stock, un choix varié de COLS et MANCHES brodés, qu'il vient de recevoir de PARIS, ainsi qu'un assortiment de TARTANS français pure laine, double largeur, à $1 75 la yarde, et nombre d'autres articles d'importation récente qu'il serait trop long d'énumérer. 19 nov—6f

DEMANDE DE DAMES DE VENTE. On demande deux bonnes dames de vente parlant Anglais et Français, Chez MADAME OLYMPE, 154, rue du Canal. 16 nov—5

BANQUE D'AMÉRIQUE. Nouvelle Orléans, 19 nov 1866. AVIS est par le présent donné que cette Banque a été transférée à sa maison de Banque, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Exchange Alley. AM. FORTIER, caissier. 19nov—2

BON MARCHÉ! BON MARCHÉ! AU BROWN STORE, Rue Marais, entre St-Pierre et Orléans.

Le soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Il fait aussi sur commande.

Confection pour hommes à des prix en rapport au temps actuel. Qu'on vienne voir et l'on sera satisfait.

☞ Demande d'ouvriers cordonniers pour hommes et femmes; il sera payé les plus hauts gages. ANDRÉ FADRON, Brown Store, Rue Marais entre St-Pierre et Orléans. 19nov. 1m

Demande de Local. On demande à louer, pour une Ecole privée, une MAISON située dans le carré de la ville, ayant de 8 à 10 chambres et une cour. On paiera de $100 à 150 par mois. S'adresser à E. B., au bureau de l'ABEILLE. 19 nov—jusq 30

HÉBERT & ESCOUSSE 131—RUE DE CHARTRES—131.

Avis aux Pâtissiers-Confiseurs, &c.

REÇU par le steamer "Pacific," une TRES IMPORTANTE FACTURE de Cartonnages riches et ordinaires, Chocolat des meilleures maisons de Paris—Masson, Boissier, Guerin Boutron et autres. Pralines à la Crème, en tablettes et de toutes dimensions. 500 kilos Dragées de toutes espèces—Extra fines fines et demi fines. Bonbons, Candis, Cristallisés, &c., &c. Essences diverses pour la fabrication. Casseroles, moules pour pâtissiers et confiseurs. Soldac—Faveurs, &c., &c. Moutarde de Dijon. Biscuits de Rheims. Monde découpés, pour Gateaux. Ainsi que beaucoup d'autres articles trop longs à détailler.

AVIS—Ces marchandises, achetées à Paris pour la Nouvelle Orléans, forment l'assortiment le plus complet, le plus riche, le plus nouveau et le plus varié qu'il soit possible de trouver.

Nous invitons MM. les pâtissiers, confiseurs, ainsi que toutes les personnes que cela peut intéresser, à venir les examiner.

HÉBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres. 19nov—6f—PP

SAISON D'HIVER. MARCHANDISES NOUVELLES Grande Réduction de Prix.

Nous avons l'honneur de donner avis aux dames que nous avons fait une grande réduction dans les prix de nos marchandises et qu'à partir de LUNDI, 19 courant, nous vendrons nos

Nouveautés d'Hiver au plus bas prix du marché.

BIARRITZ brodés et unis, ALPACAS brochés et PEKIN, POPELINES de Lyon et d'Irlande, DRAP de Londres, MOHAIR, LINOS, &c.

800 pièces Indiennes Françaises Nouveauté à 30 cents.

JUPONS GABRIELLE, SOUS JUPES BIAIS, CAMISOLLES, PEIGNOIRS SAUT DE LIT, CHEMISES POUR DAMES, BALMORALS POUR FILLETTES.

Un magnifique choix de SOIERIES NOIRES telles que Gros de Tours, Armure, Gros d'Afrique, Moire, Taffetas reine, &c. Soieries de Lyon Haute Nouveauté. DRAP EDREDON, DUVET ET PELUCHE, pour Manteaux de Dames. PEPLUMS, SACS et BENOITONS pour enfants. Un grand assortiment de tous les genres nouveaux de VETEMENTS POUR DAMES en SOIE, DRAP, PELUCHE, VELOURS, ASTRAKAN. Pèlerines et Manchons en belle fourrure. CHALES CACHEMIRE DE L'INDE, Do de DE LYON. CHALES THIBET ET TARTAN.

100 douz. Gants de peau, qualité supérieure à $1 50 la paire.

J. LEVOIS & Co, Coin des rues Canal et Bourbon. 18 nov—3f

GRANDE VENTE DE CLOTURE. DEUX cent cinquante mille piastres de marchandises à vendre au rabais par M. REIMAN. Rue du Canal ... [illegible]

AVIS. Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques. Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1866.

LES écoles publiques de la ville seront fermées MARDI, 20 du courant, en honneur de l'ouverture de la Foire d'Etat.

Par ordre des Directeurs, WM. O. ROGERS, Surintendant de la ville. EUG. DESDUNES, Secrétaire du Bureau des Ecoles Publiques. 18 nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1866.

AVIS est donné que conformément à l'article 4 de la charte de la Compagnie, une élection de douze Directeurs, pour l'année à partir du premier lundi de ... prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie No 61 de la rue du Camp le LUNDI ... de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. THOS. ANDERSON, Secrétaire. 18 nov—jq 3 déc

BANQUE D'AMÉRIQUE. Nouvelle Orléans, ... novembre 1866. L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs de cette banque, pour l'année à partir du ... aura lieu au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, le MERCREDI, 12 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. AM. FORTIER, Caissier. 18 nov—1m

Avis de Société. A dater de ce jour, et sous la raison PAUL ADOUE & Co, nous formons une Société pour l'importation et la vente à commission des Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs, Conserves, &c, &c. Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1866. PAUL ADOUE, ALEX. FUCHS, 20, rue Toulouse. 17 nov—8f

En débarquement et à vendre par PAUL ADOUE & CO., 20, RUE TOULOUSE.

100 barriques Vin rouge ordinaire, 71 do do de première ... paniers Vermouth Noilly Prat & Co, 50 do Absinthe Ed. Pernod, 25 do do do, 50 do Kirsch, 25 do Cassis. 17 nov—8f

Fusils! Fusils! 100 FUSILS de chasse de St Etienne, Fabriqués spécialement pour la Louisiane. A vendre à bas prix par PAUL ADOUE & CO. 20, rue Toulouse. 17 nov—8f

Vins de Champagne. LES Soussignés sont les seuls Agents en Louisiane pour la vente des VINS DE CHAMPAGNE de la maison Roché Fils & Co, de Mareuil sur Ay, dont la marque est Carte Blanche, Dry Verzenay ... PAUL ADOUE & CO., 20, rue Toulouse. 17 nov—1m

Vin de Champagne. Attendus par Barque PRISCILLA. 50 caisses CHAMPAGNE Carte Blanche, quarts, 25 do do do pintes, 25 do do Dry Verzenay quarts, 25 do do do pintes. A vendre par les Agents PAUL ADOUE & CO, 20, rue Toulouse. 17 nov—1m

AVIS AUX CONSIGNATAIRES. ☞ Le steamer anglais PACIFIC est en déchargement au pied de la rue Jackson. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées à la Douane ... SIBLEY, GUION & CO., Rue Carondelet, No 16. 16 nov—4

Leçons de peinture et de dessin. M. O. DEVELLE annonce qu'il est disposé à donner des leçons de dessin de tout genre ... No 195. 2 nov—1m.

En débarquement de Cincinnati. 50 barils huile de graisse d'hiver, 50 boucauts plats côtes de choux, ... caisses amidon de Ohio ... à vendre par OSCAR BERCIER, No 60 rue des Magasins. 16 nov—3

Fourneaux à l'huile de pétrole! FOURNEAUX A L'HUILE DE PETROLE! RUE DU CAMP, No 232.

La Compagnie de FOURNEAUX A L'HUILE DE PÉTROLE de la Louisiane et du Texas, est maintenant prête à fournir au public des fourneaux de cuisine et des fourneaux à chauffer.

L'ÉCONOMIE et l'UTILITÉ de ces fourneaux sont admises partout.

On peut les voir fonctionner, tous les jours, au No 232 de la rue du Camp. 15 nov—7f

Graines de Jardinage. LE soussigné a en magasin un assortiment de GRAINES DE JARDINAGE, qu'il peut vendre à bas prix ... GRAINES DE FLEURS ... E. F. VIRGIN, Successeur de M. MACPAY, rue Gravier, No 104. 18 nov—4f

Krug & Co. à Reims. A. Rochereau & Co. seuls Agents à la Nouvelle Orléans.

Souliers! Souliers! Souliers POUR DAMES, MESSIEURS ET ENFANTS.

JOHN NORWOOD ... Articles du Nord ... Bottes et de Souliers pour ... JOHN NORWOOD, Rue Bienville ... près Canal. Et ...

Secours pour les Veuves et les Orphelins du Sud. La Société des ... SŒURS DE MARIE ... [illegible]

CRESCENT CITY RESTAURANT ET SALON D'HUITRES Tenu par B. MORI, No 151, rue Royale ...

Chaudières à Sucre. ... M. A. DE ... [illegible]

Avis aux Dames! GUEBLÉ & NIPPERT 137....RUE CANAL....137. ... manteaux de tous genres ... [illegible]

J. A. BLAFFER & Co (Successeurs de Wm. MASSEY.) XX DRAUGHT ALE ... MASSEY, HUSTON & Co. ... Nos. 28, 28 et 30 de la rue Bienville, No 34 de la rue Nouvelle-Levée.

TORMEY & HAWKSWORTH, COURTIERS DE DOUANE, ET AGENTS POUR ... W. HAWKSWORTH, ... Passage de la Bourse, No 56. 6 nov—1m

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. ... MACHINES A FAIRE LE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES ... THOS. B. BODLEY & Co. Rue Perdido, No 9. 16 nov—4f—PP

Salon d'Huîtres et Restaurant de Frank. ... FRANK KOCH ... 1er septembre 1866.

GRAND DEBALLAGE. REORGANISATION DE MAGASIN. LION & PINSARD, 172.........RUE DU CANAL.........172 entre Baronne et Dryades.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à notre ancienne clientèle et au public que la maison LION & ANDRÉE ayant été dissoute d'un commun accord, vient de se réorganiser sous la raison sociale LION & PINSARD, ...

Importation directe de Paris. *BONNES MARCHANDISES BON GOUT AUSSI BON MARCHÉ QUE POSSIBLE.* *Désignation des Principaux Articles.* — ARTICLES POUR DAMES. — Mercerie, Passementerie, Garnitures, Rubans, Boutons, Lingerie, Dentelles, Broderie, Lainages, Ganterie, Parfumerie, Bonneterie, Articles de Fantaisie, Boucles, Agrafes, Broches, Bijouterie Or, Imitation et Deuil; Ombrelles et En-tout-cas, Parapluies. — ARTICLES POUR MESSIEURS. — Chemises toile et coton devant toile, Faux-Cols, Cravates, Cols, Echarpes, Chemises de peau, Gilets, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cache-nez, Articles de Fantaisie, Portemonnaies, Gants de peau, Véritables Jouvin garantis sur facture. Boutons de Chemises Or et Imitation, Cannes, Parapluies, Faux-Cols dernières modes. ARTICLES POUR FUMEURS. ...

Charbon et Bois de Corde A vendre aux plus bas prix du cours, par **P. V. BERNARD,** PASSAGE DE LA BOURSE, No 58, entre BIENVILLE ET DOUANE. 2 nov—1m PP

IMPORTATION DIRECTE. E. FINARY ... [illegible]

A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 16 & 18, RUE ST-LOUIS, 40 barriques VIN ROUGE ... 50 caisses SARDINES ... Nlle Orléans ...

Chambre Garnie. UN monsieur ... $10 par mois ... S'adresser à ... au bureau de l'Abeille. 16 nov—6f

Agences! Agences!! CHATEAU GISCOURS. G. PESCATORE. J. H. WUSTENBERG, BORDEAUX.

CARTE BLANCHE. RUINARD PERE & FILS, RHEIMS.

Les soussignés ayant été nommés seuls agents pour les Etats-Unis de J. H. Wustenberg, de Bordeaux, et de Ruinart Père & Fils de Rheims, pour la Louisiane, annoncent au public qu'ils attendent du Havre, par le navire SORRENTO, 200 caisses CARTE BLANCHE et VERZENAY en grandes et demi bouteilles. Et de Bordeaux par le FELIX: ... caisses CHATEAU GISCOURS, G. Pescatore, ... do do DESMIRAIL & MARGAUX, ... do do YQUEM. Reçu par le SQUADS, de Liverpool, ... caisses STRONG ALE pinte, 25 do do do quarts, 25 do PORTER pinte, ... do do quarts, de la marque de Wm. Younger & Co., Edinburgh. BRULATOUR & CO. No. 12 Rue Conti. 16 nov—1m

PERDU. DEUX billets appartenant au soussigné ... [illegible] ... 17 nov—1

Mme CLEMENCE GUERIN ... [illegible] ... 15 nov—1m PP

Avertissement! Avertissement!! WHISKY DEXTER.

Ayant appris ... TEXAS, de la LOUISIANE, de L'ALABAMA ... CONTREFAIRE la CÉLÈBRE MARQUE DE *WHISKY DEXTER,* nous prévenons ... AGENTS SPECIAUX ... PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS. ... HUILES ESSENTIELLES ... POISON ... VERITABLE ... POURSUIVRE ... CONTREFACTEURS ... DOUBLE POURSUITE. Edmund Dexter & Sons.

CALENDRIER DE LA PLUME DE BRONZE, POUR 1867. Edition française. Edition anglaise. ... GENRE IMPORTÉ de même prix. Prix, 10 cents. A vendre en GROS et en DÉTAIL chez l'éditeur imprimeur, FRANCIS BOUVAIN, 62, rue Bourbon.

Albums Photographiques, de $1 50 à $50 pièce, de genres entièrement nouveaux.—A vendre chez FRANCIS BOUVAIN, 62, rue Bourbon. "A LA PLUME DE BRONZE."

300 Lorgnettes d'Opéra! —ET— JUMELLES DE MARINE, de $3.50 à $40 pièce. A vendre chez FRANCIS BOUVAIN, 62, rue Bourbon. "A LA PLUME DE BRONZE."

1867. 1867. 1867. ALMANACH en FRANCAIS, Calculé pour la LOUISIANE. *Pour* 1867. A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL Chez HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de CHARTRES.

Grande vente d'étoffes à robes d'hiver. VENTE POUR CLORE. M. R. HAGGERTY, RUE DU CANAL, No 133,

ANNONCE respectueusement qu'il commencera LUNDI 5 novembre, une vente pour clore de TOUTES SES ETOFFES A ROBES D'HIVER—SOIERIES, POPELINES, CACHEMIRES, MERINOS, MOUSSELINES DE LAINE, DRAPS TAMISE, BOMBAZINES, ALPACAS, VELOURS, CHALES, CACHEMIRE, &c., &c. L'attention des acheteurs au comptant est appelée sur cette vente.

ASSURANCE! Incendie! Risques Maritimes!!! LA GRANDE COMPAGNIE d'Assurance du Sud et de l'Ouest, (A LA NLLE-ORLEANS) Contre les Incendies et Risques Maritimes. RUE CARONDELET No 21. **Capital comptant $300,000.** Cette compagnie assure contre les incendies, les périls de la mer et de la navigation intérieure. JAMES LONGSTREET, Président. C. WILLIAMS, Secrétaire. 17 oct—1m PP

A LOUER. MAGNIFIQUE SALLE A LOUER bonne pour Bals et Concerts ou Sociétés privées, avec tous les accessoires nécessaires ... S'adresser rue Royale 175. 15 nov—

Chimie pratique et analytique! LE Laboratoire du Département de Médecine de l'Université de l'Etat de la Louisiane sera ouvert ... NOVEMBRE ... [illegible]

GRANDE REDUCTION. PEPIN & TURCOTTE 131.......RUE DU CANAL.......131 ANNONCENT qu'à partir de LUNDI, 12 courant, ils vendront à un grand sacrifice—

Coton blanc, à draps, grande largeur	50	à 75 cts.
Coton écru, do 10/4	75	
Indiennes bonne qualité	15	à 20
Coton blanc et écru, bonne qualité	15	à 20
Coutil à matelas, coton rayé, denims	15	

BASQUINES velours, soie et cachemire; SACS pour dames, demoiselles et enfants; SOIERIE FOULARDS, MÉRINOS, POPELINE, &c. VOILES de mariée, (très riches.) CHEMISES et Jupons brodés. Le tout à 30 0/0 de réduction. 11 nov jusq 30

NOUS sommes prêts à faire des avances libérales sur le coton, le tabac, le bois de charpente et les fournitures navales consignés à nos amis MM. FRED HUTH & Co. Liverpool, ARCH'D EDMISTON & Co. Liverpool, EDMISTON & MITCHELL, Glasgow, C. MALCHERS & Co. Brême. MERRETT, DUNHAM, McKINNELL & Co., Rue Carondelet, No 47. 14 nov—1m

Bureau de la Société des Artisans et des Agriculteurs.

AVIS AUX EXPOSANTS.

TOUS les articles pour l'Exposition et les animaux ... dans les départements auxquels ces articles sont destinés.

Vendredi matin, 16 du courant.

Les exposants sont priés de se présenter au bureau de ... LUTHER HOMES, Secrétaire.

PREMIERE

GRANDE FOIRE D'ETAT

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

Commençant MARDI, 20 NOVEMBRE, ET DURANT HUIT JOURS.

Programme.

— Ouverture des Grounds —

Heure d'Exposition.

Musique.

JOUR D'INAUGURATION. MARDI, 20 NOVEMBRE.

GRANDE CONSECRATION DES GROUNDS. ... par l'Archevêque ...

Ouverture de l'Exposition.

Musique. Discours—par le Président de la Société. Musique.

Mercredi, 21 novembre—Deuxième jour.

Jeudi, 22 novembre—Troisième jour.

Vendredi, 23 novembre—Quatrième jour. Salles d'exposition et machines fonctionnant.

Samedi, 24 novembre—Cinquième jour. Salles d'exposition et machines fonctionnant.

Dimanche, 25 novembre—Sixième jour.

Lundi, 26 novembre—Septième jour.

Mardi, 27 novembre—Huitième jour.

Description détaillée.

La Salle à manger.

Prix d'Admission.

Comment les Visiteurs entreront aux Fair Grounds.

Moyens de Transport.

Billets.

Police.

Location des voitures, &c.

[illegible]

VENTE AUX PRIX COUTANT. Mme SOPHIE SEEUWS, 53, rue ROYALE, encoignure BIENVILLE ... l'ouverture d'un assortiment de marchandises nouvelles ... SOPHIE SEEUWS.

Mme. CHARLOTTE LEVY A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle est de retour de Paris, et rouvre ses salons et ses ateliers au même local, 130 rue du Canal.

Pour satisfaire aux demandes de sa clientèle, Mme Levy a choisi elle-même dans les premières maisons de Paris un riche assortiment de garnitures toute nouveauté à porter, en dépôt au départ du steamer Mexico.

Puis une couturière en robes et une ouvrière à la machine trouveront immédiatement de l'ouvrage. 21 oct—1m

TRÈS BAS PRIX. GARNITURES de Robes en perles, de tout genre; BOUTONS CAMÉE et BOUTONS EN PERLE, ... CEINTURES et AGRAFES, PARFUMERIE ... Eau de Cologne de J. M. Farina. Articles de fantaisie ... MYER PHINEAS, 76, rue du Canal. 16 nov—1m

Demande D'UN Jeune Garçon ou d'un Jeune Homme ... L. W. LYONS & CO. ... Saint-Charles et Commune. 9 nov

Le Docteur ORIARD, Médecin Homœopathe de Paris, ... 57, rue Esplanade, entre Chartres et Royale. 18 nov—1m